



Vendre ma maison à 1 euro symbolique

Par **pepeta**, le **28/06/2013** à **15:13**

bonjour,
je suis mariée et 1 enfant ,proprietaire d'une maison.Mon mari à un enfant d'un premier lit ,nous voudrions vendre notre maison à 1£ symbolique à mes parents qui vivent à l'étranger hors cce.Ma question :avons nous le droit de le faire ? et quelles sont les conséquences (frais notaire, heritiers)
Nous n'avons pas de contrat de mariage.Merci beau coup de votre réponse

Par **amajuris**, le **28/06/2013** à **21:31**

bjr,
en principe non d'ailleurs le notaire refuserait et le trésor public taxerait selon la valeur vénale du bien.
cela revient à faire une donation à peine déguisée.
un héritier acquiert des droits au décès pas avant.
cdt